



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 Avril 2011

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine – **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : GROULT Roger, LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : LEVERT Roger – **CULLY** : DE SEZE Jean-Charles, COLLIN Jean-François – **FONTAINE-HENRY** : CAILLERE Philippe, PICHARD Brigitte - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard - **MARTRAGNY** : JAHOUEL René, LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel, HUYGGHE-BOULET Marie - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain - **SAINT GABRIEL BRECY** : THOMAS Hubert – **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre - **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN Yves.

Représenté :

CREULLY : Jean-Paul BÉRON.

Absent :

SAINT-GABRIEL-BRECY : FERAL Pierre.

Secrétaire de séance : HUYGGHE-BOULET Marie.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2010 du SPANC.**
2. **Affectation des résultats 2010 du budget principal et des budgets Transport et SPANC.**
3. **Vote du budget principal 2011, des budgets 2011 de la régie du Transport et du SPANC.**
4. **Point sur le projet de construction du gymnase.**
5. **Chemins de randonnée pédestre : convention à passer avec la commune de Basly.**
6. **Ressources humaines : convention à passer avec la commune de Fontaine-Henry.**
7. **Questions diverses et échanges.**

Ouverture de la séance : 20h50.

L'ensemble de l'assemblée a approuvé le compte rendu du conseil communautaire du 28 Mars dernier. Concernant les travaux de voirie 2011, Philippe CAILLERE a demandé que soit rajoutée sa demande de transmission du cahier des charges et des plans aux Maires concernés par ces travaux. Hubert DELALANDE a demandé que soit mentionnée son intervention relative à son souhait de voir les enfants de Bény sur Mer scolarisés à Courseulles et non à Thaon, ceci pour le cas où le R.P.I. A.B.F.R. s'étendrait jusqu'à Thaon. M. LAVISSE confirme qu'il n'y aura pas de changement pour la scolarité des enfants de Bény-sur-Mer.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SPANC :

(Voir pièce annexe)

Le budget SPANC ne présente pas d'opérations comptables pour l'exercice 2010. Il se clôture avec les excédents 2009 reportés, à savoir : 2 954,10 € en recettes de fonctionnement et 14 822,95 € en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le compte de gestion et le compte administratif 2010 du SPANC.

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2010 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le conseil de communauté approuve le compte de gestion et le compte administratif 2010.

Constatant que le compte administratif 2010 présente un excédent de fonctionnement de 813 922.48 € auquel il faut ajouter le résultat excédentaire du SIS de 18 152.04 € et un excédent d'investissement de 33 691.88 € auquel il faut ajouter le résultat excédentaire du SIS de 63 816.87 €, le conseil communautaire décide d'affecter sur le budget 2011 les résultats comme suit :

- en recette à la section de fonctionnement (article 002) la somme de 356 489.52 €
- en recette à la section d'investissement (article 1068) la somme de 475 585.00 €

3. VOTE DES TROIS BUDGETS 2011 :

(Se reporter aux pièces annexes)

SPANC : les dépenses et les recettes de fonctionnement se basent sur 500 installations d'assainissement non collectif. Dans cette section, le budget s'équilibre à 17 175 €.

En investissement, le budget reprend les dépenses et les recettes de 2010 en report de crédits, ainsi que le solde restant à financer lors de la création du SPANC. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 39 815 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote le budget 2011 du SPANC.

Ce budget subira des modifications lorsque les modalités de gestion du SPANC, à l'issue de la phase des diagnostics, seront définies. Si la mise aux normes des installations est décidée, il conviendra de choisir le type d'aide à demander (au Conseil général ou à l'Agence de l'Eau) et peut-être de créer un emploi.

TRANSPORT :

Suite à l'approbation du compte administratif 2010 de la régie du Transport qui présentait un excédent de 13 701.92 €, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les propositions de budget 2011 qui reprend en totalité cet excédent et qui intègre le déficit de 9 547.10 € du budget transport du Syndicat Scolaire de la Région de Creully, suite à sa dissolution (ce budget ne comporte pas de section d'investissement).

Commentaires sur certains articles :

La dépense de 25 000 €, à l'article 604, correspond à la rémunération du transporteur ETASSE jusqu'au 1^{er} juillet 2011, puisque ce service sera repris en interne par la régie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011. La participation des communes est limitée, comme prévu, à 60 € par enfant et par an. Il est précisé que tous les enfants fréquentant le collège sont comptabilisés même si leur présence se limite à quelques mois. Les règles qui étaient appliquées au Syndicat scolaire sont maintenues. Le transport des enfants de maternelle et celui du midi ne sont pas subventionnés par le Conseil général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote le budget 2011 de la régie du Transport qui s'équilibre à 313 130 € en section de fonctionnement.

Une comptabilité analytique sera réalisée qui permettra d'identifier les budgets par secteur (maternelle, élémentaire, CLSH, lycées et collège).

BUDGET PRINCIPAL :

Des élus demandent que les documents imprimés soient envoyés ou mis à disposition à la séance du conseil. Monsieur LAVISSE promet une amélioration de l'organisation à l'avenir.

Les résultats de l'exercice 2010 votés le 28 mars ont été modifiés après ajustement avec le compte de gestion du receveur. Celui-ci inclut les résultats transférés du Syndicat scolaire de Creully, à savoir, 18 152.04 € d'excédent en

section de fonctionnement et 63 816.87 € d'excédent en section d'investissement.

Les résultats 2010 sont ainsi les suivants :

Fonctionnement : **832 074.52 €**

Investissement : **97 508.75 €**

Résultat cumulé : **929 583.27 €**

Le budget 2011 est voté au niveau du chapitre avec une présentation par fonction.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 711 892.52 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 648 780 €**

Commentaires sur certains articles :

- En section d'investissement, la dépense de 15 673.39 € correspond au reversement, aux six communes extérieures, du reliquat du S.I.S.
- En fonctionnement, les dépenses imprévues sont de 306 704.88 €. Cette ligne de crédit sera utilisée notamment pour l'acquisition du terrain d'assiette du groupe scolaire de Coulombs qui n'est pas inscrite au budget (toute utilisation de ces crédits doit faire l'objet d'une autorisation du conseil communautaire).

Fiscalité :

En 2011, les bases d'imposition ont augmenté de 3,16 % pour la taxe d'habitation, 11% pour le foncier bâti, 5,79 %, pour le foncier non bâti, 22,72 % pour la cotisation foncière des entreprises. La part de cette cotisation a baissé par rapport à celle de l'ex taxe professionnelle, mais celle de la Taxe d'habitation et du Foncier Non bâti a augmenté. Globalement, la réforme de la taxe professionnelle est favorable à la CdC, sans incidence négative pour les ménages en dehors de celle liée à l'augmentation du coût de la vie. Conformément à son engagement de début de mandat, le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales. Le total du produit des contributions directes est de 2 429 929 € (incluant celui des 4 taxes de 2 303 986 € et celui de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises de 125 943 €). A la question « à quand une baisse des taux », M. LAVISSE met en garde sur les risques que cela engendrerait dans les années à venir. Une discussion s'en suit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote les taux des quatre taxes directes locales tels qu'indiqués dans le tableau annexé.

Dotations, subventions et participations :

Un relevé des dotations à attribuer pour les livres scolaires et pour les fournitures scolaires, un état des subventions et participations à verser aux coopératives scolaires et aux divers organismes, une présentation des tarifs et taux à appliquer à la restauration scolaire, à la garderie et au C.L.S.H, sont soumis au conseil communautaire (document annexé). Celui-ci est invité à voter les tarifs de la restauration scolaire, étudiés en collaboration avec les référents et les parents d'élèves ainsi que ceux de la garderie. Le prix du repas est maintenu à 3,65 €, pour un prix d'achat de 2,25 €, un prix de revient de 7 €. Les tarifs de la garderie et du C.L.S.H. ne subissent pas d'augmentation. Il y aura probablement un nouvel appel d'offre pour le prestataire extérieur des repas, offres qui seront examinées avec les représentants des parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote les tarifs de la restauration scolaire, de la garderie et du C.L.S.H. tels qu'indiqués dans les documents annexés.

Salaires :

Un détail relatif à la masse salariale et au personnel est également porté à la connaissance du conseil (un tableau général des emplois est à la disposition des élus au siège de la CdC).

Situation financière de la CdC :

La situation de la dette au budget 2011 et un tableau de programmation des investissements sont présentés (se reporter aux documents annexés). Un bilan des années 2008, 2009 et 2010 a permis de constater qu'on est au-delà des recettes espérées et qu'on a globalement contenu nos dépenses. Notre capacité d'autofinancement est positive. La Dotation Globale de Fonctionnement continue d'augmenter (539 297 € en 2011). Cette situation financière favorable, notamment grâce aux dotations de l'Etat, aux recettes fiscales et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettra à la CdC de dégager suffisamment de ressources pour assurer le financement de la construction du groupe scolaire de Coulombs (qui reste conditionnée par un effectif suffisant) et pour absorber l'augmentation du coût de construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil et d'une manière générale pour envisager un avenir serein. Le coût des deux écoles va dépasser d'un million les estimations de 2008, soit 13% du budget, soit 2% par an. La capacité d'endettement-remboursement possible est de 500 000 € par an.

Après avoir délibéré sur le budget, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Par 22 voix favorables, 5 voix contre et 2 bulletins blancs, le conseil communautaire vote le budget principal de l'exercice 2011.

4. POINT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE :

Le groupe de travail a visité les deux gymnases conçus par l'architecte Sylvie ROYER, celui de Valognes et celui de Sottevast, afin d'affiner éventuellement le projet de construction. Cette question sera abordée au cours de la prochaine réunion de la commission Animation prévue le 11 Mai prochain.

Pour des raisons budgétaires, la piste d'athlétisme sera aménagée ultérieurement. Par contre, le fonds de forme du parking devra être réalisé dès l'automne prochain afin de permettre la mise en œuvre des chantiers de restauration du collège et de construction du gymnase, en janvier 2012. La dépense relative à l'aménagement du parking (estimé à 980 000 € TTC) et de la piste d'athlétisme sera, pour un tiers, prise en charge par le Conseil général, gestionnaire du collège. De surcroît, la CdC pourra obtenir une aide financière du Conseil général dans le cadre d'un deuxième Contrat Départemental de Territoire.

5. CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BASLY :

La Communauté de Communes d'ORIVAL, s'inscrivant dans l'action d'amélioration de la qualité des itinéraires de randonnée pédestre, définie par la Commission Pôle Touristique du Bessin et les préconisations du Comité Départemental du Tourisme, a arrêté quatre circuits pédestres.

Le circuit dénommé « Sur les rives de la Mue », traversant le territoire des communes de Thaon, Bény-sur-Mer et Fontaine-Henry, emprunte les chemins ruraux N°11 et 15 de la Commune de Basly, sur environ 850 mètres. Cette commune étant extérieure à la Communauté de communes d'Orival, la signature d'une convention est nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec la commune de Basly, selon laquelle elle autorise la Communauté de communes d'Orival à intégrer cette partie de chemin dans son circuit de randonnée pédestre et à y réaliser un balisage ainsi qu'un entretien annuel, sans contrepartie financière de la part de la commune de Basly.

6. RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE FONTAINE-HENRY :

La gestion de la salle plurivalente de Fontaine-Henry est assurée par la Secrétaire de Mairie nouvellement nommée dans cette commune. La durée de

travail est évaluée forfaitairement à cinq heures mensuelles. La rémunération de cet agent étant assurée par la commune de Fontaine-Henry, il convient de procéder au remboursement de la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de participation financière avec la commune de Fontaine-Henry sur la base de cinq heures mensuelles.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux de Voirie : convention de groupement de commande avec la CdC Entre Thue et Mue

La Communauté de communes Entre Thue et Mue a inscrit, dans son programme de voirie 2011, les travaux de réfection de la rue de Richemond, dite de Cully, à Secqueville-en-Bessin. Cette voie étant mitoyenne avec la commune de Cully sur 160 mètres, la CdC Entre Thue et Mue demande une participation financière de la CdC d'Orival d'un montant de 8 092 € HT, 9 678, 03 € TTC (soit la CdC serait associée à la récupération de T.V.A., soit Thue et Mue récupérerait la T.V.A. et Orival paierait HT).

En application du code des Marchés Publics et notamment de son article 8, la Communauté de Communes Entre Thue et Mue propose la constitution d'un groupement de commande avec la CdC d'Orival, en vue de la passation d'un marché par chacun des membres du groupement relatif à la réalisation des travaux de voirie correspondants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de groupement de commande avec la Communauté de communes Entre Thue et Mue et s'engage à rembourser la totalité des frais mentionnés ci-dessus.

Attribution d'une subvention :

L'équipe masculine de handball du Collège Quintefeuille de Courseulles sur Mer, dont deux des équipiers sont des revitais, va participer au championnat de France. Le budget de cette action est de 3 500 €. L'association sportive, qui a obtenu des aides financières du Conseil général d'un montant de 50 € par enfant, de la commune de Revières et de la CdC Entre Thue et Mue, sollicite également de la CdC d'Orival une subvention de 50 € par enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de soutenir cette équipe et de verser à l'association omnisports du Collège Quintefeuille de Courseulles une aide financière de 150 € par enfant originaire de la Communauté de communes, soit 300 € .

Divers :

- Panneau lumineux : à l'instar de ce qui existe dans de nombreuses villes, Jean-Paul BÉRON propose l'installation d'un panneau lumineux à proximité de l'office du tourisme intercommunal de Creully. Celui-ci permettrait d'améliorer l'information sur les différentes manifestations se déroulant sur notre territoire. Il pourrait également être utilisé pour donner d'autres informations selon des critères qui seront à définir. L'office de tourisme serait chargé de son suivi. Compte tenu du coût estimé (12 000 € TTC), la décision de cette acquisition est reportée, une réflexion préalable étant jugée nécessaire.
- Achat du terrain du groupe scolaire : faisant suite au dernier conseil communautaire, il est précisé que le rendez-vous prévu avec le Notaire concernant l'achat du terrain d'assiette du groupe scolaire, à Coulombs, aura lieu en Mai.

La séance est levée à 23h45.